



S.A.S. Fabrice JURZAK Constructions
120, avenue Henry Chéron
14000 CAEN
Tél.: 02 31 75 20 95
Fax.: 02 31 75 39 07

Projet de M. JURZAK Fabrice
Lotissement "L'Orée des Champs"

Commune de BAYEUX (14400)

**CONSTRUCTION D'UNE
MAISON D'HABITATION
INDIVIDUELLE**

PLAN D'AMÉNAGEMENT P.M.R.

Date: 29/04/2021

Liste des pièces :
Tableaux surfaces
Plan du vide sanitaire
Plan du rez-de-chaussée
Plan de l'étage
Coupe A-A

Ind.	Date	Modifications

SURFACE DE PLANCHER & SURFACE TAXABLE

	Surface existante (A)	Surface démolie ou supprimée (B)	Surface créée (C)	Surface totale (A)-(B)+(C)
La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres.	0.00	0.00	160.26	160.26
Dont on déduit:				
Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.	- 0.00	- 0.00	- 2.99	- 2.99
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m.	- 0.00	- 0.00	- 24.14	- 24.14
Surface taxable Assiette de la taxe d'aménagement	= 0.00	= 0.00	= 133.13	= 133.13
Dont on déduit:				
Les surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manoeuvres.	- 0.00	- 0.00	- 16.31	- 16.31
Les surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial.	- 0.00	- 0.00	- 24.94	- 24.94
Les surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets. (1)	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00
Les surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune. (1)	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00
D'une surface égale à 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des déductions précédentes, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures. (1)	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00
Surface de plancher	= 0.00	= 0.00	= 91.88	= 91.88

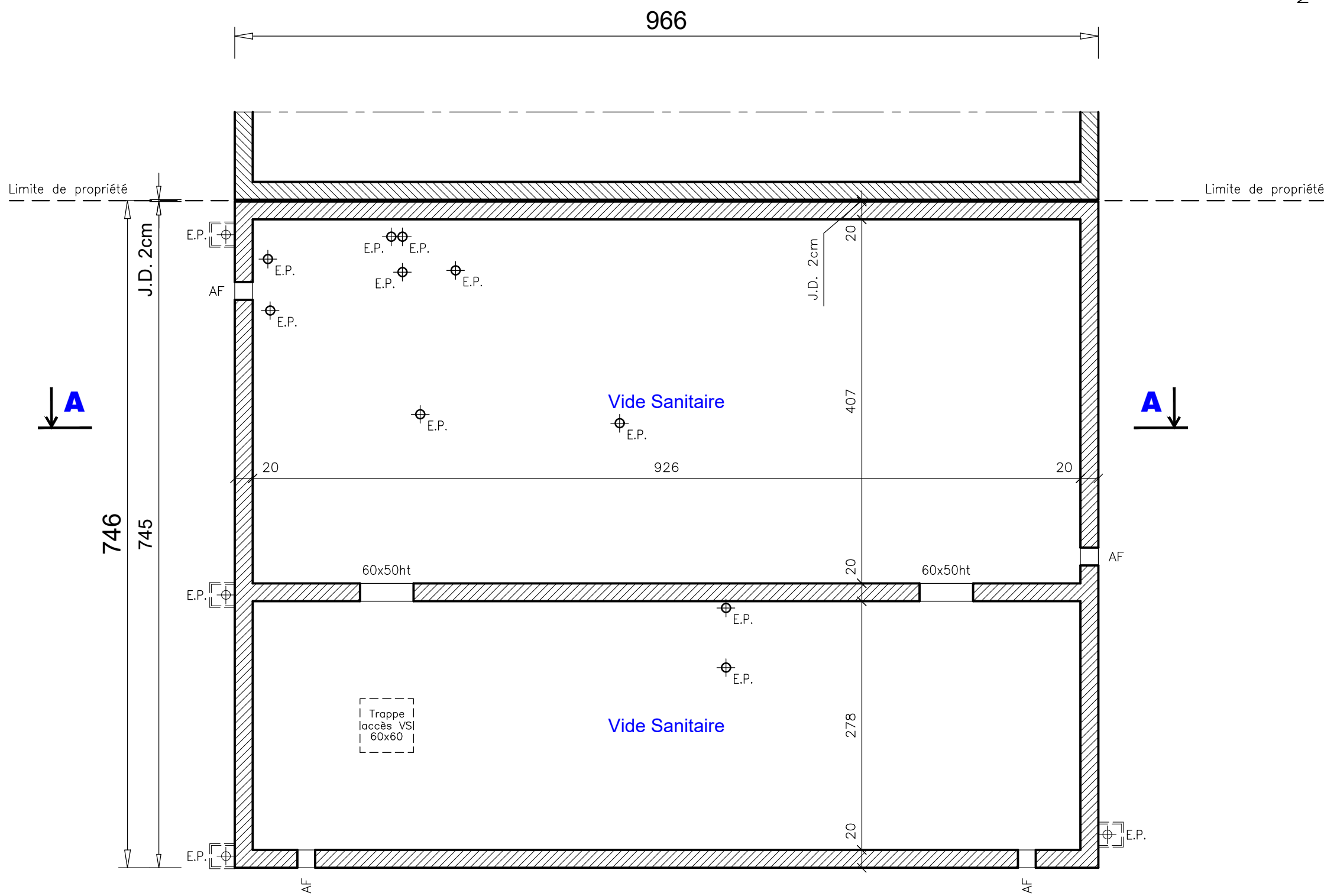
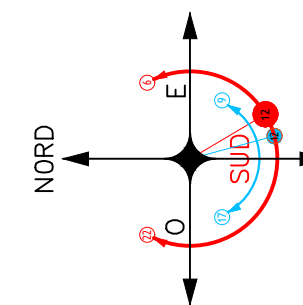
(1) Ces déductions ne concernent pas l'habitat individuel.

SURFACES HABITABLES

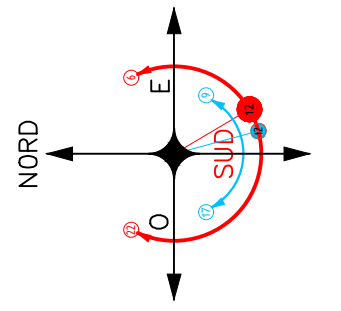
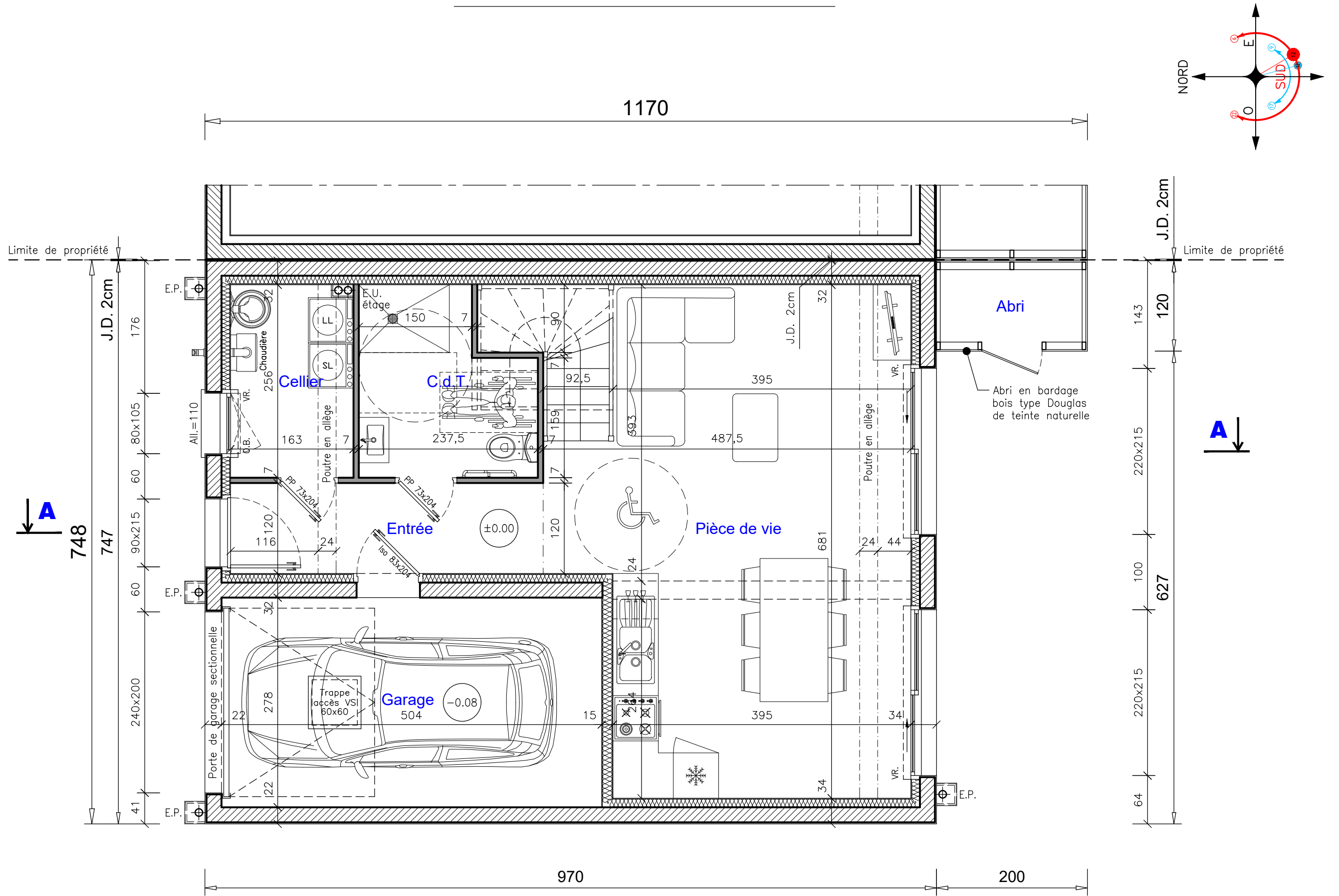
Rez-de-chaussée:		Etage : (Ht +1,80)		(Au sol)
Entrée	4.97	Dégagement	3.83	3.83
Cellier	4.12	Chambre 1	12.34	12.81
Cabinet de toilette	5.23	Chambre 2	12.68	12.68
Pièce de vie	28.53	Chambre 3	10.44	10.44
		Salle de bain	5.66	5.66
Total	42.85	Total	44.95	45.42

Annexes:		Surfaces totales:	
Garage	14.01	Habitable	87.80
Abri de jardin	2.30	Utile	88.27
		Surface taxable	133.13
		Surface de plancher	91.88
Total	16.31		

VIDE SANITAIRE



REZ-DE-CHAUSSEE



ETAGE

